



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2018
Français
Original : anglais

Comité des relations avec le pays hôte

Lettre datée du 9 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une nouvelle violation regrettable et flagrante par le pays hôte des obligations que lui impose le droit international.

Konstantin Vorontsov, Conseiller au Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a été chargé de se rendre à New York en qualité de membre de la délégation russe à la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session (date demandée pour son entrée sur le territoire des États-Unis : 1^{er} octobre 2018).

Malheureusement, alors que les travaux de la Première Commission touchent à leur terme, M. Vorontsov n'a toujours pas reçu son visa d'entrée, malgré de multiples rappels de notre part, notamment une note diplomatique adressée au Département d'État.

Par leurs agissements, les États-Unis contreviennent aux obligations que leur impose l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui précise clairement que les visas d'entrée doivent être délivrés aussi rapidement que possible aux représentants des États Membres, de sorte que ceux-ci puissent se rendre à New York en temps voulu lorsqu'ils sont en mission officielle auprès de l'Organisation, notamment pour participer à des réunions [voir sect. 13 a)]. L'Accord ne prévoit aucun cas dans lequel une demande de visa peut être rejetée ou son examen ainsi prolongé de manière délibérée. En outre, les questions relatives à l'entrée des représentants des États Membres sur le territoire des États-Unis doivent être traitées quelles que soient les relations que le pays hôte entretient avec tel ou tel autre pays (voir sect. 12).

En ne délivrant pas de visa à M. Vorontsov, les États-Unis tentent délibérément de perturber la participation de la délégation d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies à l'une des réunions les plus importantes de l'Assemblée générale.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre contact rapidement avec les autorités américaines pour faire en sorte que le pays hôte se conforme aux



obligations qui lui incombent à l'égard de l'Organisation des Nations Unies en application de l'Accord relatif au Siège.

(Signé) Vassily **Nebenzia**
